

LA TAXATION COMPARÉE DES TERRES AGRICOLES EN EUROPE ET LA SITUATION SPÉCIFIQUE DE LA FRANCE

par Guillaume **SAINTENY**¹

Les terres agricoles semblent globalement peu taxées en Europe. 12 pays leur appliquent un régime spécifique pour plus de la moitié des taxes générales, au travers d'exonérations et de taux réduits. En outre, plusieurs pays cumulent les dispositifs fiscaux en faveur des terres agricoles. On constate donc globalement, une volonté d'alléger la charge fiscale globale pesant sur le foncier agricole.

De plus, la tendance européenne semble s'orienter vers un allègement de la fiscalité en général et, notamment des taxes non liées aux revenus. Ainsi, neufs États ont supprimé les droits de mutation à titre gratuit depuis 2000, quatre ont mis fin aux droits de mutation à titre onéreux depuis 2005 et huit ont supprimé l'impôt sur la fortune depuis 1994. Or, les taxes non liées au revenu constituent une part de la taxation des terres agricoles importante et pénalisante étant donné leur faible revenu brut.

D'une manière générale, les systèmes fiscaux nationaux relatifs aux terres agricoles semblent avoir été dessinés pour favoriser leur rôle de production de denrées. Les dispositifs existants ont un objectif davantage économique et social qu'environnemental : soutien de la continuité de l'activité agricole lors d'une transmission, baisse des charges afin d'améliorer la rentabilité ou de permettre la viabilité des exploitations, soutien au revenu des agriculteurs. Ces motifs dominants sont logiques pour des raisons historiques, économiques et sociales.

La fiscalité des terres agricoles en Europe ne semble guère les orienter vers les usages les plus aptes à conserver leur biodiversité, à stocker le plus de carbone ou à mieux concilier leurs rôles de production de cultures et de maintien de la biodiversité des milieux ouverts qui s'érode. Elle peut, parfois, inciter à leur artificialisation, au détriment tant de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique, du paysage que de l'agriculture elle-même. Aujourd'hui, la construction de la fiscalité des terres agricoles, essentiellement basée sur des considérations économiques et sociales, ne mérite-t-elle pas d'être interrogée, notamment dans le cadre du Green Deal et de la Stratégie européenne de la biodiversité ?

¹ Président du Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée et membre associé de l'AAF section 7. Il siège dans plusieurs organismes consultatifs. Il a notamment été précédemment Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale au Ministère du Développement Durable, de l'Energie et des Transports. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions d'environnement.

TAXATION ET RENTABILITÉ DES TERRES AGRICOLES EN EUROPE
Séance du 15 mai 2024

Dans ce tableau d'ensemble, la France apparait dans une situation atypique. D'une part, les terres agricoles y semblent nettement plus taxées que dans les autres pays européens. Et, d'autre part, leur taxation parait s'accroître alors qu'elle diminue dans les pays européens.